

CANADA
Province of Québec
District of: Québec
Division No. 01-Montréal
Court No. 500-11-036176-093
Estate No. 41-1194742

SUPERIOR COURT
(Commercial Division)
Bankruptcy and Insolvency Act

**Notice of Application for Discharge of Trustee
(Paragraph 152(5)(c), Rule 61)**

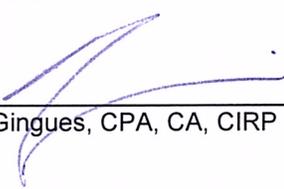
**In the Matter of the Bankruptcy of
Therma Blade Inc.
Of the City of Montréal
In the Province of Québec**

Take notice that:

1. There is enclosed with this form a copy of the final statements of receipts and disbursements as taxed.
2. Notice of objection to the final statements must be filed with the registrar, at the Court House, Superior Court of Québec – Montréal, 1, Notre-Dame E., Room 1.140, Montréal QC H2Y 1B6, before September 7, 2016, and a copy of the notice served on the undersigned. The notice must state the reasons for the objection.
3. We will apply to the court on October 7, 2016, at the hour of 9:00 A.M., or so soon thereafter as the motion can be heard, for an order of discharge with respect to the above-mentioned estate and for a release of the security provided by us pursuant to subsection 16(1) of the Act.
4. Notice of objection to the discharge, setting out the reasons for opposition, must be filed with the registrar, at the Court House, Superior Court of Québec – Montréal, 1, Notre-Dame E., Room 1.140, Montréal QC H2Y 1B6 at least five days before the date of the hearing, and a copy of the notice must be served on us within those five days.

Dated at Montréal, in the Province of Québec, August 23, 2016.

Richter Advisory Group Inc.
(Formerly RSM Richter Inc.)
Licensed Insolvency Trustee of the Estate of
Therma Blade Inc.


Benoit Gingues, CPA, CA, CIRP

T. 514.934.3400
F. 514.934.8603
www.richter.ca

Richter Groupe Conseil Inc.
Richter Advisory Group Inc.
1981 McGill College
Montréal (QC) H3A 0G6

Montréal, Toronto

(français - recto)



CANADA
 PROVINCE DE QUÉBEC
 DISTRICT DE QUÉBEC
 NO DE DIVISION : 01-MONTREAL
 NO DE COUR : 500-11-036176-093
 NO DE DOSSIER : 41-1194742

COUR SUPÉRIEURE
 (Chambre commerciale)
Loi sur la faillite et l'insolvabilité

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE THERMA BLADE INC., corps politique légalement constitué selon la Loi, ayant son siège social et son principal établissement commercial au 710, chemin du Golf, dans la municipalité de Verdun, province de Québec, H3E 1A8.

Faillie

ÉTAT DÉFINITIF DES RECETTES ET DES DÉBOURS
 (Note 1)

RECETTES:

1. Comptes de banque de la Débitrice		966.15 \$
2. Dépôt de garanti		17,253.16
3. Remboursements divers :		
a) Comptes clients	365.98 \$	
b) Remboursement des primes d'assurance	756.96	1,122.94
4. Intérêts		1,036.22
5. Taxes :		
a) Remboursement de TPS	-	
b) Remboursement de TVQ	330.56	330.56
RECETTES TOTALES		20,709.03

DÉBOURS

6. Frais payés :		
a) Au séquestre officiel	150.00	
b) Au tribunal	150.00	300.00
7. Avis de faillite :		
a) À 323 créanciers	430.00	
b) Timbres-poste	387.58	817.58
8. Avis de demande de libération :		
a) À 70 créanciers	70.00	
b) Timbres-poste	105.00	175.00
9. Divers :		
a) Photocopies	5.25	
b) Messagerie, frais de poste	16.97	
c) Redirection de courrier	120.00	
d) Frais de banque	25.02	167.24
DÉBOURS TOTAUX AVANT HONORAIRES LÉGAUX ET DU SYNDIC		1,459.82
10. Taxes :		
a) CTI	894.47	
b) RTI	1,695.93	2,590.40
11. Rémunération du syndic :		
a) Syndic à la faillite (Note 2)	12,956.71	12,956.71
12. Honoraires légaux (taxés) (Note 3)		3,702.10
DÉBOURS TOTAUX		20,709.03
13. Montant disponible pour distribution		- \$

Les éléments d'actif déclarés par la faillie à son bilan statutaire comprenaient :

	Valeur de réalisation estimée	Valeur de réalisation réelle
Inventaires	100,000.00 \$	- \$
Credit de recherche et développement	800,000.00	-
	900,000.00 \$	- \$

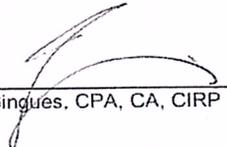
DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE THERMA BLADE INC.
ÉTAT DÉFINITIF DES RECETTES ET DES DÉBOURS

NOTES :

- Note 1 : Le 21 avril 2009, Therma Blade inc. ("TBI") a déposé un avis d'intention de faire une proposition (« l'Avis d'intention ») à ses créanciers et Richter Groupe Conseil Inc. (anciennement RSM Richter Inc.) ("Richter") a été nommée syndic à l'Avis d'intention.
- Le 9 juillet 2009, TBI a déposé la proposition à ses créanciers (la « Proposition »). Les créanciers ont voté contre la Proposition et le 22 juillet 2009, TBI, est réputé avoir fait cession de ses biens. Richter a été nommée syndic à l'actif de Therma Blade inc. ("TBI").
- Note 2 : Au 12 août 2015, les honoraires du Syndic s'élèvent à environ 42 747 \$. Nonobstant le paiement des honoraires au montant de 12 956 \$, les honoraires impayés seront d'environ 29 791 \$. Si le Syndic perçoit des remboursements ultérieurement, ceux-ci seront appliqués aux honoraires du Syndic.
- Note 3 : Le 28 août 2009, le syndic a obtenu une opinion juridique de Lapointe Rosenstein S.E.N.C.R.L. confirmant la validité des sûretés détenues par Desjardins, Fonds Alterinvest II, S.E.C., R & D Capital Inc. et Tory Weber.
- Note 4 : Le syndic n'a pris aucune mesure conservatoire relativement aux éléments d'actif de TBI.
- Note 5 : Fonds Alterinvest II, S.E.C., a nommé comme personne désigné Demers Beaulne Inc. afin de procéder à la vente sous contrôle judiciaire des éléments d'actif de TBI.
- Le syndic a reçu le 5 mai 2010 l'état de collocation de Demers Beaulne Inc. Le produit de la réalisation des éléments d'actifs n'a pas été suffisant pour qu'un dividende soit versé aux créanciers chirographaires.

RICHTER GROUPE CONSEIL INC.
(anciennement RSM Richter Inc.)
Syndic

1 septembre 2015
Date


Benoit Gingués, CPA, CA, CIRP
Syndic

Approuvé par:


Lyné Gaulin, inspecteur

CANADA
Province de Québec
District de : Québec
No division : 01-Montréal
No cour : 500-11-036176-093
No dossier : 41-1194742

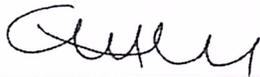
COUR SUPÉRIEURE
(Chambre commerciale)
Loi sur la faillite et l'insolvabilité

Certificat de Taxation

**Dans l'affaire de la faillite de
Therma Blade Inc.
dans la municipalité de Verdun
en la province de Québec**

Ordonnance est rendue fixant les déboursés du syndic à la somme de 1459,82 \$,
ainsi que sa rémunération à la somme de 12,956.71 \$.

Daté le 3 mars 2016, à MTL en la province de Québec.



REGISTRAIRE

Richter Groupe Conseil Inc. - Syndic
(anciennement RSM Richter Inc.)
Benoit Gingues, CPA, CA, CIRP
1981 McGill College, 12^e étage
Montréal QC H3A 0G6
Téléphone: (514) 934-3400
Télécopieur: (514) 934-8603

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE QUÉBEC
NO DE DIVISION : 01-MONTREAL
NO DE COUR : 500-11-036176-093
NO DE DOSSIER : 41-1194742

COUR SUPÉRIEURE
(Chambre commerciale)
Loi sur la faillite et l'insolvabilité

DANS L'AFFAIRE DE LA PROPOSITION THERMA BLADE INC., corps politique légalement constitué selon la Loi, ayant son siège social et son principal établissement commercial au 710, chemin du Golf, dans la municipalité de Verdun, province de Québec, H3E 1A8.

Débitrice

ÉTAT DÉFINITIF DES RECETTES ET DES DÉBOURS (Note 1)

RECETTES:

1. Dépôt de garanti		5,321.84 \$
2. Dépôt d'acheteur potentiel		145,000.00
3. Intérêts		104.86
RECETTES TOTALES		150,426.70

DÉBOURS

4. Avis de l'intention de faire une proposition :		
a) À 318 créanciers	590.00 \$	
b) Timbres-poste	553.56	1,143.56
5. Avis de la proposition		
a) à 322 créanciers	1,612.50	
b) Timbres-poste	695.20	2,307.70
6. Remise de dépôts a l'acheteur potentiel (Note 2)		70,000.00
7. Processus de vente		1,032.65
8. Divers :		
a) Télécopie	40.95	
b) Photocopies	4.50	
c) Courrier	122.02	
d) Déplacement	16.20	
e) Frais de banque	55.15	238.82
DÉBOURS TOTAUX AVANT HONORAIRES LÉGAUX ET DU SYNDIC		74,722.73
9. Taxes :		
a) CTI	3,549.37	
b) RTI	5,684.79	9,234.16
10. Rémunération du syndic :		
a) Syndic à l'avis de l'intention et proposition		66,469.81
DÉBOURS TOTAUX		150,426.70
11. MONTANT DISPONIBLE POUR DISTRIBUTION		- \$

NOTES :

Note 1. Le 21 avril 2009, Therma Blade inc. ("TBI") a déposé un avis d'intention de faire une proposition (« l'Avis d'intention ») à ses créanciers et Richter Groupe Conseil Inc. (anciennement RSM Richter Inc.) ("Richter") a été nommée syndic à l'Avis d'intention.

Le 9 juillet 2009, TBI a déposé la proposition à ses créanciers (la « Proposition »). Les créanciers ont voté contre la Proposition et le 22 juillet 2009, TBI, est réputé avoir fait cession de ses biens. Richter a été nommée syndic à l'actif de Therma Blade inc. ("TBI").

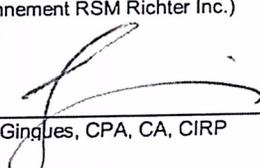
Note 2. 1472441 Alberta Ltd. ayant informé TBI et Richter qu'il ne serait pas en mesure de lever les fonds nécessaires et ne voulait pas poursuivre l'acquisition des actifs de TBI.

Tel que prévu dans le contrat d'acquisition des éléments d'actif, le dépôt au montant de 75 000\$ a été conservé par le Syndic en paiement des honoraires et débours.

RICHTER GROUPE CONSEIL INC.
(anciennement RSM Richter Inc.)
Syndic

4 septembre 2015

Date


Benoit Gingras, CPA, CA, CIRP
Syndic

PROPOSITION

CANADA
Province de Québec
District de : Québec
No division : 01-Montréal
No cour : 500-11-036176-093
No dossier : 41-1194742

COUR SUPÉRIEURE
(Chambre commerciale)
Loi sur la faillite et l'insolvabilité

vain D

Certificat de Taxation

**Dans l'affaire de la proposition de
Therma Blade Inc.
dans la municipalité de Verdun
en la province de Québec**

Ordonnance est rendue fixant les déboursés du syndic à la somme de 74,722.73 \$,
ainsi que sa rémunération à la somme de 66,469.81 \$.

Daté le 3 mars 2016, à MTL en la province de Québec.



REGISTRAIRE

31

Richter Groupe Conseil Inc. - Syndic
(anciennement RSM Richter Inc.)
Benoit Gingues, CPA, CA, CIRP
1981 McGill College, 12^e étage
Montréal QC H3A 0G6
Téléphone: (514) 934-3400
Télécopieur: (514) 934-8603